



Le mardi 4 février 2025

Madame La Rectrice
De l'Académie de Limoges

Objet : demande de mobilisation de la réserve ministérielle de postes

Madame la Rectrice,

Votre projet de répartition académique des moyens du 1^{er} degré a été unanimement rejeté lors de la séance du CSA Académique du 30 janvier. Avec un retrait de 5 emplois, il ne peut y avoir de bonne répartition entre les départements. L'argument de la baisse des effectifs ne tient pas, sauf à vouloir maintenir les départements dans la situation qui est la leur et qui n'est pas satisfaisante mais plutôt carencée.

Nos organisations dénoncent ces retraits d'emplois qui méconnaissent la réalité du terrain *et ses besoins spécifiques*

Dans ce contexte, les IA-DASEN dans les départements, quels que soient les projets de carte proposés, ne pourront répondre aux nécessaires ouvertures là où les effectifs le justifient, aux difficultés de remplacement, à la nécessité de prévenir et prendre en charge la difficulté scolaire notamment par la reconstitution et le développement des RASED, à la nécessité de développer la scolarisation des TPS, facteur de réussite scolaire...

Nos organisations ne peuvent s'y résoudre.

C'est pourquoi, nos organisations demandent la mobilisation de postes parmi la réserve ministérielle. Pour nos organisations, cette mobilisation, nécessaire, s'inscrit pleinement dans les priorités définies par le Ministère et rappelées lors du CSA Académique :

- améliorer les capacités de remplacement des brigades départementales
- « poursuivre les efforts engagés au bénéfice de l'accueil des élèves en situation de handicap » notamment « au titre du renforcement du réseau des ULIS » et « au titre du plan autisme et des TND »
- « préserver les moyens de l'école rurale » mais aussi donner les moyens à l'école rurale de scolariser les TPS, notamment là où les IPS sont faibles
- « développer la scolarisation des TPS dans les quartiers prioritaires QPV » et par voie de conséquence dans les milieux sociaux culturels défavorisés

Ainsi, fondée sur la nécessité à répondre aux priorités ministérielles qui correspondent par ailleurs en partie aux besoins que nous identifions sur le terrain, notre demande est pleinement légitime.

Elle doit trouver une réponse favorable par l'octroi de postes supplémentaires pour pouvoir répondre à l'ambition, qui est la nôtre et que nous espérons partagée, qui est celle de la réussite et l'émancipation de toutes et tous les élèves.

Le vote « contre » unanime des organisations syndicales justifie que vous vous fassiez le relais de notre demande. Le délai offert par ce rejet unanime vous en laisse le temps.

Certain.es de notre attachement partagé à un Service Public de qualité et de proximité, nous vous prions de recevoir, Madame la Rectrice, nos sincères salutations.

Les représentant-es des organisations syndicales de l'Education dans l'Académie de Limoges